

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**VALENER ET ÉNERGIR, S.E.C. ANNONCENT LEURS RÉSULTATS
DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET DE L'EXERCICE 2018**

Montréal, le 23 novembre 2018 - Valener Inc. (« Valener ») (TSX : VNR) (TSX : VNR.PR.A), véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c., a annoncé aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018. Les résultats d'Énergir, s.e.c., le placement principal de Valener, sont également présentés dans ce communiqué.

Sommaire des résultats de Valener

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

- Augmentation du dividende annualisé de 1,16 \$ à 1,20 \$ par action ordinaire
- Bénéfice net ajusté^{1,2} de 54,1 millions \$ (1,39 \$ par action ordinaire) pour l'exercice 2018 comparativement à 53,0 millions \$ (1,37 \$ par action ordinaire) pour l'exercice 2017
 - Perte nette ajustée^{1,2} de (0,01) \$ par action pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018 comparativement à (0,07) \$ par action au quatrième trimestre de l'exercice 2017
- Liquidités provenant de l'exploitation normalisées¹ de 1,48 \$ par action ordinaire pour l'exercice 2018, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2017
 - Liquidités provenant de l'exploitation normalisées¹ de 0,50 \$ par action pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018 comparativement à 0,46 \$ par action au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

« Conformément à la cible annoncée de croissance annuelle composée de 4 % du dividende jusqu'en 2022, et grâce à l'excellente performance d'Énergir et des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, nous augmentons le dividende trimestriel de Valener de 0,29 \$ à 0,30 \$ par action, une cinquième augmentation en quatre ans », souligne Pierre Monahan, président du conseil d'administration de Valener.

	Pour les trois mois clos les 30 septembre		Pour les exercices clos les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)</i>	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net (perte nette)	(0,1)	(2,2)	51,0	57,4
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(1,2)	(3,2)	46,4	53,1
<i>Par action ordinaire (en \$)</i>	(0,03)	(0,08)	1,19	1,37
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	(0,3)	(2,7)	54,1	53,0
<i>Par action ordinaire (en \$)⁽¹⁾</i>	(0,01)	(0,07)	1,39	1,37
Liquidités provenant de l'exploitation normalisées ⁽¹⁾	19,5	18,1	57,6	56,0
<i>Par action ordinaire (en \$)⁽¹⁾</i>	0,50	0,46	1,48	1,44
Distributions reçues d'Énergir, s.e.c.	15,0	14,5	59,8	56,7
Distributions reçues de Beaupré Éole et Beaupré Éole 4	6,3	5,6	9,6	8,3

Valener a réalisé un bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de 54,1 millions \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 53,0 millions \$ pour l'exercice 2017. Ces résultats s'expliquent principalement par une croissance du bénéfice net ajusté d'Énergir, s.e.c. et de la production d'électricité éolienne au Québec, partiellement atténuée par la hausse des dépenses d'intérêts sur la facilité de crédit. Ainsi, le bénéfice net ajusté par action ordinaire s'est quant à lui établi à 1,39 \$ par action pour l'exercice 2018, en hausse de 0,02 \$ par action comparativement à l'exercice 2017.

¹ Mesures financières non définies en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR »). Le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR est présenté ci-après.

² Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux actionnaires ordinaires.

La baisse de 6,7 millions \$ du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de l'exercice 2018, qui s'établit à 46,4 millions \$, est attribuable aux éléments mentionnés ci-haut ainsi qu'à l'effet défavorable de sa quote-part des ajustements du bénéfice d'Énergir, s.e.c. de 9 millions \$, principalement reliés aux effets de la réforme fiscale américaine et des gains sur l'achat et la vente d'actifs, et du gain de 0,8 million \$ réalisé au cours de l'exercice 2017 sur des accords de crédit croisé.

Valener a généré des liquidités provenant de l'exploitation normalisées de 57,6 millions \$ pour l'exercice 2018, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2017, principalement en raison de :

- la hausse de 3,1 millions \$ des distributions reçues d'Énergir, s.e.c., en raison des parts souscrites par Valener, à hauteur de sa participation dans Énergir, s.e.c., le 31 mars 2017 et la hausse de la distribution trimestrielle d'Énergir, s.e.c. de 0,29 \$ à 0,30 \$ par part depuis le premier trimestre de l'exercice 2018; et
- la hausse de 1,4 million \$ des distributions reçues des Parcs éoliens SDB³;

en partie atténuée par :

- la hausse des impôts versés de 2,1 millions \$ liée à un décalage dans le paiement des impôts exigibles; et
- la hausse de 0,6 million \$ des intérêts versés liée à l'augmentation du taux d'intérêt sur la facilité de crédit.

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré

Les Parcs éoliens SDB ont globalement généré 1 118 457 MWh d'électricité au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation de 10 % en raison de vents supérieurs à ceux observés à l'exercice 2017.

Les Parcs éoliens SDB ont ainsi généré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 71,6 millions \$ pour l'exercice 2018, soit une augmentation de 9 millions \$, ou 14 %, par rapport à l'exercice 2017.

Énergir, s.e.c.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

- Bénéfice net ajusté^{1,4} de 234,6 millions \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 228,3 millions \$ pour l'exercice 2017
 - Perte nette ajustée^{1,3} de 3,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, comparativement à une perte nette ajustée de 14,2 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice précédent
- Nonobstant l'effet dilutif de l'émission de 2,3 millions de parts en mars 2017, le bénéfice net ajusté^{1,4} par part de 1,37 \$ pour l'exercice 2018, inchangé depuis l'exercice 2017
- Distribution d'énergie au Québec (« DaQ ») : bénéfice net dépassant de 12 millions \$ le bénéfice net anticipé au dossier tarifaire pour l'exercice 2018

« Énergir a généré un bénéfice net ajusté de plus de 234 millions \$ pour l'exercice 2018, dépassant de près de 3 % le bénéfice net ajusté record réalisé en 2017 », explique Sophie Brochu, présidente et chef de la direction d'Énergir. « Nos activités de distribution d'énergie au Québec ont bénéficié de la vigueur de l'économie québécoise. Le bénéfice net de la DaQ est de 12 millions \$ supérieur à la prévision initiale au dossier tarifaire. Nous sommes par ailleurs enthousiastes quant aux perspectives que présente le gaz naturel renouvelable, offert depuis peu, qui continue à interpeller de plus en plus de nouveaux clients. Et notre diversification porte ses fruits: la forte production d'énergie éolienne observée cette année aux Parcs éoliens SDB confirme à nouveau la grande qualité de ce gisement éolien », a-t-elle poursuivi.

FAITS SAILLANTS

- DaQ : Volumes livrés normalisés les plus élevés en 20 ans
- Parcs éoliens SDB : Niveau de production record pour l'exercice 2018 depuis leur mise en service
- Standard Solar Inc. : Projets en service totalisant 20 MW et environ 35 MW en cours de construction au 30 septembre 2018
- Transport de gaz naturel : Augmentation du bénéfice net ajusté de 2,2 millions \$ principalement en raison de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats à long terme de Portland Natural Gas Transmission Systems (« PNGTS »)
- Services énergétiques, entreposage et autres : Hausse générale de la rentabilité du secteur

³ Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif et Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 S.E.N.C. (collectivement « Parcs éoliens SDB »)

⁴ Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés.

Résultats sectoriels d'Énergir, s.e.c. - Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés ⁽¹⁾

(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)

Secteurs	T4 2018	T4 2017	12-mois 2018	12-mois 2017
DaQ	(28,8)	(30,4)	145,1	147,6
Distribution au Vermont	28,0	26,4	106,7	103,1
Transport de gaz naturel	4,7	2,6	20,2	18,0
Production d'électricité	—	(1,7)	4,4	—
Services énergétiques, entreposage et autres	3,1	1,9	8,8	6,4
Affaires corporatives	(10,4)	(13,0)	(50,6)	(46,8)
Total	(3,4)	(14,2)	234,6	228,3
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en million)	171,8	171,8	171,8	169,5
De base et dilué par part (en \$)	(0,02)	(0,08)	1,37	1,35

Le bénéfice net ajusté attribuable aux associés d'Énergir, s.e.c., lequel exclut des éléments d'ajustements ponctuels, s'est établi à 234,6 millions \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 228,3 millions \$ pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la hausse des bases de tarification des entités réglementées vermontoises Green Mountain Power Corporation (« GMP ») et Vermont Gas Systems, Inc. (« VGS »), la hausse du bénéfice net dans le secteur Transport de gaz naturel liée à la hausse des volumes transportés par PNGTS ainsi qu'à la diminution de son taux d'imposition, une hausse générale de la rentabilité du secteur Services énergétiques, entreposage et autres, partiellement atténuées par la diminution des investissements portant rendement dans les activités de la DaQ. En outre, l'application de la méthode de liquidation hypothétique à la valeur comptable sur l'allocation du bénéfice net à Standard Solar Inc. dans le cadre de la comptabilisation de Solar I Partnership, LLC (11,9 millions \$) a eu une incidence positive sur les résultats de l'exercice 2018.

Le bénéfice net attribuable aux associés d'Énergir, s.e.c. s'est quant à lui établi à 215,9 millions \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 240,8 millions \$ pour l'exercice 2017, en raison des éléments cités précédemment, ainsi que des effets de la réforme fiscale américaine en vigueur depuis le premier trimestre de l'exercice 2018 et des gains réalisés par Gaz Métro Plus à la suite de la vente de ses actifs d'hébergement de serveurs au deuxième trimestre de l'exercice 2018 et de l'acquisition de la participation additionnelle de Société en commandite CDH Solutions & Opérations (CDH) et indirectement de sa filiale ECCU⁵ au T1-2017.

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU QUÉBEC

Les activités de distribution d'Énergir, s.e.c., par l'entremise de la DaQ, ont généré un bénéfice net de 145,1 millions \$ pour l'exercice 2018, soit une baisse de 2,5 millions \$ comparativement à l'exercice 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par les différents paramètres du dossier tarifaire 2018 qui laissait entrevoir une baisse de bénéfice 14,9 millions \$ atténués par l'enregistrement de la quote-part de l'excédent de rendement de 12,6 millions \$ découlant principalement de la hausse des volumes de gaz naturel normalisés distribués.

Dossier tarifaire 2019

En novembre 2018, la Régie a approuvé le dossier tarifaire 2019 de la DaQ. Celui-ci inclut, entre autres, une baisse moyenne globale des tarifs de 2,6 % ainsi qu'une base de tarification moyenne de 2 157 millions \$, en hausse de 39,0 millions \$ par rapport à celle du dossier tarifaire 2018. Le taux de rendement autorisé sur l'avoire ordinaire présumé demeure inchangé à 8,9%.

⁵ Énergir, chaleur et climatisation urbaines, s.e.c., anciennement Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c. (« CCUM »)

Budget du Québec 2018-2019

Dans le cadre de son dernier budget, le gouvernement du Québec a confirmé qu'un appel de propositions aurait également lieu pour approvisionner la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié. À cet effet, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, conjointement avec la Société du Plan nord, a lancé, en août 2018, un appel de projets pour l'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié. La Côte-Nord est l'une des seules régions du Québec qui n'est actuellement pas desservie en gaz naturel malgré le fait que sa consommation industrielle en produits pétroliers y soit des plus importantes. Énergir a participé à cet appel de projets et il est prévu qu'une décision sur le choix du projet retenu soit rendue au printemps 2019.

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU VERMONT

Le secteur Distribution d'énergie au Vermont, par l'entremise de GMP et VGS, a réalisé un bénéfice net ajusté attribuable aux associés de 106,7 millions \$ pour l'exercice 2018, en hausse de 3,6 millions \$ comparativement à l'exercice 2017. Ce résultat reflète la croissance des bases de tarifications de GMP et de VGS, partiellement atténué par l'effet défavorable de l'appréciation du dollar canadien.

Le bénéfice net attribuable aux associés du secteur Distribution d'énergie au Vermont s'est quant à lui élevé à 101,4 millions \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 103,1 millions \$ pour l'exercice 2017 en raison des éléments cités précédemment ainsi que des effets de la réforme fiscale américaine en vigueur depuis le premier trimestre de l'exercice 2018.

GMP - Dossier tarifaire 2019

En avril 2018, GMP a déposé auprès du Vermont Public Utility Commission (« VPUC ») son dossier tarifaire 2019 établi selon la méthode du coût de service. Le dossier prévoit un taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire de 9,30 %, un ratio sur l'avoir ordinaire de 49,8 % et couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019 afin de recadrer la période tarifaire sur la base d'un exercice financier. Le dossier prévoit également une base de tarification moyenne de 1 563 millions \$ US, en hausse de 130 millions \$ US, expliquée par la hausse des investissements en propriétés, aménagements et équipements, dans sa participation dans Transco et dans des projets d'énergie solaire. Finalement, le dossier comprend une disposition qui permettra de retourner un montant de 13,9 millions \$ US aux clients de GMP relié aux synergies issues de la fusion avec CVPS sur la période de neuf mois couverte par ce dossier. Une décision du VPUC est attendue en décembre 2018.

VGS - Dossier tarifaire 2019

En février 2018, VGS a déposé auprès du VPUC une proposition de son coût de service pour l'exercice 2019. Le coût de service proposé par VGS prévoit un taux de rendement sur l'avoir ordinaire de 8,5 % et un ratio de l'avoir ordinaire de 50 %. VGS propose aussi une base de tarification moyenne de 264,2 millions \$ US, en hausse de 16 millions \$ US.

En août 2018, VGS a conclu une entente avec le Vermont Department of Public Service relativement au dossier tarifaire 2019. Celle-ci prévoit une hausse des tarifs de distribution de 3,9 % et une base de tarification moyenne de 255,5 millions \$ US. En octobre 2018, l'entente a été approuvée par le VPUC et les nouveaux tarifs ont été mis en application le 1^{er} novembre 2018.

Pour accéder au rapport financier, [cliquer ici](#).

Rapprochement des mesures financières non définies en vertu des

PCGR

Pour plus d'informations sur les mesures financières non définies en vertu des PCGR, se référer au rapport de gestion de Valener pour les exercices clos les 30 septembre 2018 et 2017.

Valener

Rapprochement des liquidités provenant de l'exploitation normalisées

	Pour les trois mois clos les 30 septembre		Pour les exercices clos les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	20,7	19,1	62,2	60,3
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(1,2)	(1,0)	(4,6)	(4,3)
Liquidités provenant de l'exploitation normalisées	19,5	18,1	57,6	56,0
Par action ordinaire (en \$)	0,50	0,46	1,48	1,44

Valener

Rapprochement du bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux actionnaires ordinaires

	Pour les trois mois clos les 30 septembre		Pour les exercices clos les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net (perte nette)	(0,1)	(2,2)	51,0	57,4
Gain sur instruments financiers dérivés	—	—	—	(0,8)
Impôts sur les bénéfices relatifs au gain (pertes) sur les instruments financiers dérivés	—	—	—	0,2
Quote-part des ajustements du bénéfice net d'Énergir, s.e.c.	0,2	—	5,4	(3,6)
Impôts sur les bénéfices relatifs aux ajustements du bénéfice net d'Énergir, s.e.c.	—	—	0,2	0,7
Impôts reportés liés à l'écart temporaire externe sur la participation dans Énergir, s.e.c.	0,8	0,5	2,1	3,4
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	(1,2)	(1,0)	(4,6)	(4,3)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux actionnaires ordinaires	(0,3)	(2,7)	54,1	53,0
De base et dilué(e) par action ordinaire (en \$)	(0,01)	(0,07)	1,39	1,37

Énergir, s.e.c.

Rapprochement du bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés

(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)

Secteurs	T4 2018			Bénéfice net (perte nette) ajusté (e) attribuable aux associés ³⁾
	Ajustements :			
	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Effet de la réforme fiscale américaine ¹⁾	Autres gains ²⁾	
DaQ	(28,8)	—	—	(28,8)
Distribution au Vermont	28,7	(0,7)	—	28,0
Transport de gaz naturel	4,7	—	—	4,7
Production d'électricité	—	—	—	—
Services énergétiques, entreposage et autres	3,0	0,1	—	3,1
Affaires corporatives	(11,7)	1,3	—	(10,4)
Total	(4,1)	0,7	—	(3,4)
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	171,8			171,8
De base et dilué(e) par part (en \$)	(0,02)			(0,02)

(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)

Secteurs	T4 2017			Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés ³⁾
	Ajustements :			
	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Autres gains ²⁾		
DaQ	(30,4)	—	—	(30,4)
Distribution au Vermont	26,4	—	—	26,4
Transport de gaz naturel	2,6	—	—	2,6
Production d'électricité	(1,7)	—	—	(1,7)
Services énergétiques, entreposage et autres	1,9	—	—	1,9
Affaires corporatives	(13,0)	—	—	(13,0)
Total	(14,2)	—	—	(14,2)
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	171,8			171,8
De base et dilué(e) par part (en \$)	(0,08)			(0,08)

(en millions de dollars, sauf lorsque
indiqué autrement)

Exercice clos le 30 septembre 2018

Secteurs	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Ajustements :		Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés ³⁾
		Effet de la réforme fiscale américaine ¹⁾	Autres gains ²⁾	
DaQ	145,1	—	—	145,1
Distribution au Vermont	101,4	5,3	—	106,7
Transport de gaz naturel	22,8	(2,6)	—	20,2
Production d'électricité	4,4	—	—	4,4
Services énergétiques, entreposage et autres	13,1	—	(4,3)	8,8
Affaires corporatives	(70,9)	20,3	—	(50,6)
Total	215,9	23,0	(4,3)	234,6
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	171,8			171,8
De base et dilué(e) par part (en \$)	1,26			1,37

(en millions de dollars, sauf lorsque
indiqué autrement)

Exercice clos le 30 septembre 2017

Secteurs	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Ajustements :		Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés ³⁾
		Effet de la réforme fiscale américaine ¹⁾	Autres gains ²⁾	
DaQ	147,6	—	—	147,6
Distribution au Vermont	103,1	—	—	103,1
Transport de gaz naturel	18,0	—	—	18,0
Production d'électricité	—	—	—	—
Services énergétiques, entreposage et autres	18,9	—	(12,5)	6,4
Affaires corporatives	(46,8)	—	—	(46,8)
Total	240,8	—	(12,5)	228,3
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	169,5			169,5
De base et dilué(e) par part (en \$)	1,42			1,35

¹⁾ Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion de Valener pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

²⁾ En février 2018 Gaz Métro Plus a réalisé un gain de 4,3 millions \$ à la suite de la vente de ses actifs liés à des activités d'hébergement de serveurs. De plus, en décembre 2016, Énergir, s.e.c., par l'entremise de sa filiale Gaz Métro Plus, a procédé à l'acquisition d'une participation additionnelle de 50 % dans CDH (ECCU) lui conférant ainsi le contrôle de cette dernière et entraînant la constatation d'un gain de 12,5 millions \$ sur réévaluation des actifs déjà détenus. Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion de Valener pour les exercices clos les 30 septembre 2018 et 2017

³⁾ Cette mesure financière est non définie en vertu des PCGR.

Conférence téléphonique

Valener tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 13 h 30 (heure de l'Est) afin de discuter de ses résultats et de ceux d'Énergir, s.e.c. pour l'exercice clos le 30 septembre 2018. Le public est invité à se joindre à la téléconférence en

composant le **647 788-4922** ou sans frais le **877 223-4471**. La téléconférence sera également diffusée en direct à partir du site web de Valener (www.valener.com) dans la section « Investisseurs » sous « Événements et présentations » et pourra être réentendue au cours des 365 jours suivant l'appel. Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible durant une période de 30 jours en composant le 416 621-4642 ou sans frais le 800 585-8367 (code d'accès : 7280069).

Valener en bref

Valener est une société ouverte détenue à 100 % par le public investisseur. Elle est le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. Par l'entremise de son investissement dans Énergir, s.e.c., Valener offre à ses actionnaires un placement solide dans un portefeuille énergétique diversifié et en grande partie réglementé, au Québec et au Vermont. En tant que partenaire stratégique, Valener, d'une part, participe à la croissance d'Énergir, s.e.c., et d'autre part investit conjointement avec cette dernière dans la production d'énergie éolienne au Québec. Valener privilégie des sources et des utilisations d'énergie innovantes, propres, concurrentielles et rentables. Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. www.valener.com

Énergir en bref

Comptant plus de 7 milliards de dollars d'actifs, Énergir, s.e.c. est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 520 000 clients et des communautés qu'elle dessert. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir, s.e.c. y produit également, par le biais de filiales, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Aux États-Unis, par le biais de filiales, l'entreprise est présente dans près d'une quinzaine d'États où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel de l'État du Vermont. Énergir, s.e.c. valorise l'efficacité énergétique, investit et s'investit dans des projets énergétiques novateurs tels que le gaz naturel renouvelable et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par l'entremise de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques. Énergir, s.e.c. souhaite devenir le partenaire recherché et apprécié par tous ceux et celles qui aspirent à un avenir énergétique meilleur. www.energir.com

Mise en garde relativement aux déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives tiennent compte des intentions, des projets, des attentes et des opinions de la direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., agissant à titre de gestionnaire de Valener (« la direction du gestionnaire »), et sont fondées sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la direction du gestionnaire et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Les informations prospectives se remarquent par l'utilisation de mots comme « projette », « s'attend », « estime », « vise », « cible », « prévoit », « a l'intention », « anticipe » ou « croit » ou d'autres expressions similaires, de même que leurs formes négatives et leurs conjuguaisons. Les informations prospectives mettent en cause des risques et incertitudes connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de la direction du gestionnaire. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de Valener ou d'Énergir, s.e.c. diffèrent de façon importante des résultats historiques ou des attentes actuelles telles qu'elles sont exprimées dans les informations prospectives, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, la teneur des décisions rendues par les organismes de réglementation, les incertitudes liées à l'obtention par Énergir, s.e.c. des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées pour exercer l'ensemble de ses activités et les risques socio-économiques associés à de telles activités, les incertitudes liées à la mise en œuvre de la Politique énergétique du Québec 2030, le caractère concurrentiel du gaz naturel par rapport à d'autres sources d'énergie dans un contexte de fluctuations des prix des produits pétroliers observée à l'échelle mondiale, la fiabilité ou les coûts des approvisionnements en gaz naturel et en électricité, l'intégrité des systèmes de transport et de distribution de gaz naturel et d'électricité, l'évolution et la rentabilité de Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif (« Parcs 2 et 3 ») et de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 S.E.N.C (« Parc 4 ») et d'autres projets de développement, la capacité de Valener de générer suffisamment de liquidités pour soutenir la cible de croissance annuelle anticipée de son dividende ayant trait aux actions ordinaires, la capacité de réaliser des acquisitions attrayantes y compris leur financement et intégration, la capacité de réaliser de nouveaux projets de développement, la capacité d'obtenir du financement dans le futur, la conjoncture économique générale, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, les incertitudes liées à la réforme fiscale américaine de décembre 2017, communément appelée Tax Cuts and Jobs Act, les conditions climatiques et d'autres facteurs décrits à la section E « Facteurs de risque de Valener » et à la section R « Facteurs de risque d'Énergir, s.e.c. » du rapport de gestion de Valener de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et les rapports de gestion trimestriels subséquents de Valener qui pourraient traiter de l'évolution de ces risques. Bien que les informations prospectives figurant au présent communiqué de presse soient fondées sur ce que la direction du gestionnaire juge être des hypothèses raisonnables, notamment aucun changement imprévu du cadre législatif et réglementaire du contexte d'exploitation des marchés de l'énergie au Québec et aux États-Unis n'aura lieu, les demandes déposées auprès des divers organismes de réglementation seront approuvées telles que soumises, les prix du gaz naturel demeureront compétitifs, l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité

sera maintenu ou sera disponible à des coûts compétitifs, aucun événement important ne sera survenu autrement que dans le cours normal des activités, tel qu'un désastre naturel ou tout autre type de sinistre, une interruption de service importante ou une menace à la cybersécurité (ou cyberattaque), Énergir, s.e.c. pourra continuer de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net ajusté, Parcs 2 et 3 et Parc 4 pourront procéder à des versements de distributions à leurs associés, Valener pourra générer suffisamment de liquidités pour soutenir la cible de croissance annuelle anticipée du dividende ayant trait à ses actions ordinaires, Green Mountain Power Corporation aura la capacité de continuer à réaliser des gains d'efficacité et de synergies à la suite de sa fusion avec Central Vermont Public Service Corporation, Valener et Énergir, s.e.c. auront la capacité de présenter leurs informations conformément aux PCGR des États-Unis au-delà de 2023 ou adopteront après 2023 des normes internationales d'information financière (IFRS) permettant la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, les besoins de liquidités pour les projets de développement d'Énergir, s.e.c. seront pourvus grâce à une combinaison de flux de trésorerie d'exploitation, d'emprunts sur les facilités de crédit, d'injections de capitaux par les associés et d'émissions de titres de créance et les filiales pourront obtenir les autorisations requises et les fonds nécessaires au financement de leurs projets de développement, ainsi que d'autres hypothèses décrites dans le rapport de gestion de Valener pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, la direction du gestionnaire ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces informations prospectives. Ces informations prospectives sont présentées à la date des présentes et la direction du gestionnaire n'a pas l'obligation de les mettre à jour ni de les réviser afin de tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Ces informations ne tiennent pas compte des incidences que pourraient avoir un élément inhabituel, un regroupement d'entreprises ou une autre transaction pouvant être annoncés ou pouvant survenir après la date des présentes. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.

Pour plus de renseignements :

Investisseurs et analystes

Mathieu Lepage

514 598-3035

www.valener.com

Médias

Catherine Houde

Communication et Affaires publiques

514 598-3449

[Twitter : @Energir](https://twitter.com/Energir)

www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/

Des photos, vidéos (B-Roll) et logos de l'entreprise sont disponibles dans la médiathèque.